

SUR LES TERRES DE L'UNIQUE

CONVENTION TOLKIEN

28- 29 SEPTEMBRE 2019

DOSSIER DE PRÉ- INSCRIPTION

Sommaire :

- Page 02 : Règlement du marché artisanal « Sur Les Terres de l'Unique »
- Page 05 : Cahier des charges des exposants
- Page 07 : Acte d'engagement
- Page 08 : Dossier d'inscription

Contact :

Association Sur Les Terres de l'Unique

11 rue Lan Hamon

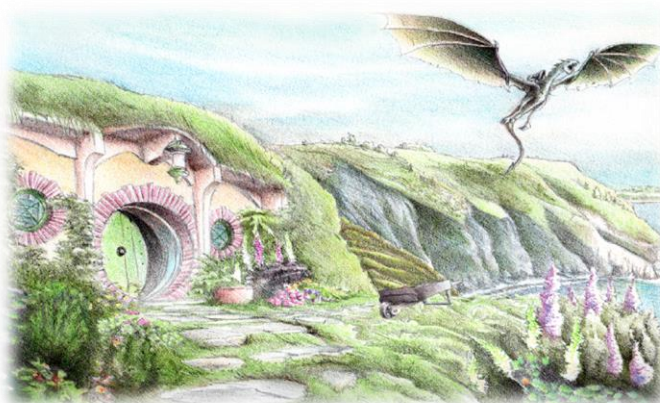
22500 KERFOT

Marie-Reine 06.95.20.55.85

Jackie 06.01.75.93.29

surlesterresdelunique@gmail.com

<https://www.facebook.com/surlesterresdelunique/>



RÈGLEMENT DU MARCHÉ ARTISANAL – CONVENTION SUR LES TERRES DE L'UNIQUE

Le marché artisanal de la Convention « Sur les Terres de l'Unique » est organisé par l'association « Sur les Terres de l'Unique » basée à PLOUHA dans les Côtes d'Armor. La convention se déroulera sur 2 jours, à savoir **LE SAMEDI 28 ET LE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2019**.

Environ quarante artisans d'arts seront installés sur le site du festival, au centre-ville de Plouha.

L'accès pour le public dans cette manifestation est **GRATUIT**.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DU MARCHÉ ARTISANAL

Nom de la manifestation :

Sur les Terres de l'Unique :

Dates : 28 et 29 septembre 2019 de 10h à 19h le samedi et de 10h à 18h le dimanche

Animations : Arts de la rue, conférences, marché artisanal

Communication : 10 000 flyers, 1000 affiches, 2000 brochures.

Services : buvettes, espace restauration, sanitaires

Visiteurs attendus : Entre 5000 et 7000

Organisateur : l'association « Sur les Terres de l'Unique »

ARTICLE 2 : PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS

Un dossier de pré-inscription composé des pièces suivantes devra parvenir **avant le 01/05/2018** à l'adresse indiquée en fin de dossier :

- **L'acte d'engagement**
- **La fiche de pré-inscription complétée ;**
- **Un chèque de caution de 100€ à l'ordre de l'Association « Sur Les Terres de l'Unique »**
- **L'attestation d'assurance pour la période du festival (28 et 29 septembre 2019)**
- **Photo du stand, ou lien internet des créations (site internet, Facebook, blog, etc...)**
- **Le logo ET un texte de présentation de votre activité (Max. 200 caractères) afin de l'intégrer à nos supports de communication.**

Si le dossier est incomplet (une pièce manquante), votre demande d'inscription ne sera pas prise en compte.

Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pris en considération qu'en fonction des places disponibles.

Les dossiers seront examinés par le bureau de l'association, qui validera ou non votre participation au marché.

NB : Ce marché est réservé aux artisans. Nous n'accepterons pas les revendeurs et tous les produits non artisanaux.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les emplacements pour le marché d'artisans sont au tarif de **5 euros le mètre linéaire** afin de rester dans l'esprit de la convention.

Dans le cadre de notre évènement des concours seront organisés avec des lots à gagner en rapport avec le thème de la convention.

Si vous souhaitez être partenaire de notre 2^{ème} édition en offrant une création de votre choix pour l'un de nos concours, nous vous offrons la possibilité d'avoir votre logo sur nos supports de communication.

ARTICLE 4 : EMBLEMES

Les emplacements sont attribués en fonction des impératifs d'organisation par les organisateurs. L'organisation veillera à dispatcher au mieux les stands par type d'activité afin de ne pas créer une concurrence directe entre les exposants.

Les tables, les stands, et le matériel électrique ne sont pas fournis par les organisateurs.

ARTICLE 5 : INSTALLATION

L'ouverture du marché au public (votre stand devra être prêt avant l'heure d'ouverture) : **10H**

Le début des installations se fera le 27 septembre à partir de 14h pour les stands nécessitant une organisation particulière ou le samedi matin à partir de 7h.

La fermeture de la manifestation : **dimanche 29 septembre à 18h00**

Ainsi, en signant le dossier d'inscription, vous vous engagez à arriver entre le 27 septembre à 14h et le samedi 28 septembre 9h et à tenir votre stand de **10H00 A 19H00 LE SAMEDI ET DE 10H A 18H LE DIMANCHE.**

Il est donc interdit de quitter les lieux avant la fin des horaires établis.

Toute annulation après le 1^{er} septembre engendrera l'encaissement du chèque de caution

Un accès voiture vous sera autorisé pour la mise en place de votre stand. **Les véhicules ne seront plus autorisés à partir de 10h sur le site.**

Un parking gratuit situé à proximité du site sera exclusivement réservé aux artisans.

Si votre véhicule est indispensable à votre activité et/ou en cas de force majeure merci de nous contacter (contact en fin de dossier).

ARTICLE 7 : DECORATIONS

Cette année le thème du festival est :

- La découverte de la Terre du Milieu

L'organisation suggère aux artisans d'essayer, dans la mesure du possible, de proposer une décoration du stand en rapport avec le thème.

Merci de nous prévenir par avance si le stand sera décoré afin que l'organisation puisse préparer un schéma d'implantation le plus harmonieux possible.

ARTICLE 8 : EAU ET ÉLECTRICITE

L'eau et l'électricité ne sont pas fournies.

Cependant, si votre activité nécessite un besoin indispensable, merci de nous préciser votre besoin dans la fiche technique. Les rallonges électriques, multiprises et l'éclairage ne sont pas fournis.

Merci d'amener vos propres rallonges électriques aux normes de sécurité en vigueur.

Les bouilloires, machines à café ne sont pas admises dans les stands, par soucis d'approvisionnement électrique.

ARTICLE 9 : SURVEILLANCE ET ASSURANCE

Le jour : La garde du stand est à la charge des artisans.

La nuit : le marché sera fermé à l'aide de barrières et une garde sera assurée tout au long de la nuit par les membres de l'équipe de la convention.

Si vous désirez dormir sur site, vous aurez la possibilité de garer votre véhicule à proximité de votre stand.

ARTICLE 10 : ACCUEIL

Une boisson chaude et une collation vous sera remis gratuitement chaque matin.

ARTICLE 11 : DEMONSTRATION

Si vous souhaitez mettre en place une démonstration et/ou une initiation lors de ces deux jours, veuillez-nous le préciser.

Merci de ne pas oublier de préciser la nature de votre activité (démonstration et/ou exposition)

ARTICLE 12 : ANNULATION

Afin d'éviter les désistements de dernières minutes une caution de 100€ à l'ordre de **l'association « Sur Les Terres de l'Unique »** vous est demandée lors de l'envoi du dossier d'inscription. (Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de désistement tardif soit après le 1^{er} septembre 2019.

Le chèque de caution vous sera remis en fin de festival.

CAHIER DES CHARGES DES EXPOSANTS

I- OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

Respecter les mesures de sécurité.

Le stand doit être conforme aux photos envoyées et à la réglementation.

Respecter les horaires d'expositions du marché.

2- Règles de sécurité :

2.1 : CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition et les dégagements, des dépôts quelconques. Un nettoyage en fin de journée doit être effectué par l'artisan.

2.2 : AMENAGEMENT :

Respecter l'implantation des stands conformément aux plans.

En aucun cas les stands ne doivent gêner l'accès au passage des véhicules de secours.

L'exposant s'engage à fournir les dimensions exactes de son stand en longueur et en profondeur.

2.3 INSTALLATIONS ELECTRIQUES :

Les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

2.4 MATERIELS, PRODUITS :

Tout matériel susceptible d'être dangereux doit être soumis à notre accord (dans l'intérêt du festival).

Sont interdits :

La distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable ;

Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ;

La présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs ;

Les bouteilles d'hydrocarbures liquéfiés de plus de 13kg, non utilisées à des fins démonstratives ;

L'emploi d'acétylène, d'oxygène ou d'un gaz présentant les mêmes risques.

2.5 PROTECTION DU PUBLIC :

Les stands devront être en bon état afin d'assurer la sécurité du public.

Les appareils et machines doivent avoir des dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public et doivent être protégés.

Sont considérées comme parties dangereuses :

- Les organes en mouvement
- Les surfaces chaudes
- Les pointes et les tranchants

Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter tout risque de renversement.

Toutes les présentations, initiations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

2.6 MOYENS DE SECOURS :

Les moyens de secours doivent rester visibles.

Leurs accès doivent demeurer constamment dégagés.

Les exposants s'informeront auprès du responsable de sécurité sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et l'emplacement des extincteurs.

2.7 BARRIERES :

L'ensemble du site est protégé par des barrières.

Les barrières sur le site ne doivent pas être déplacées (sauf si autorisation au préalable).

SUR LES TERRES DE L'UNIQUE

CONVENTION TOLKIEN

29- 30 SEPTEMBRE 2018

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

Nom et prénom : _____

Nom de la structure : _____

Déclare avoir pris connaissance :

- du règlement du Marché artisanal « Sur Les Terres de l'Unique »
- du cahier des charges de l'exposant

Et m'engage à respecter ceux-ci (ceci engage ma totale responsabilité concernant le stand).

Je transmets par **courrier** à l'adresse suivante :

Association Sur Les Terres de l'Unique
Marie-Reine Nabucet
11 rue Lan Hamon 22500 KERFOT

Les documents suivants :

- **L'acte d'engagement**
- **La fiche de pré-inscription complétée ;**
- **Un chèque de caution de 100€ à l'ordre de l'association Sur Les terres de l'Unique**
- **Un chèque du montant de votre emplacement,**
soit mètres linéaires X 5 € = euros
- **L'attestation d'assurance pour la période du festival (28-29 septembre 2019)**
- **Photo du stand, des créations (site internet, Facebook, blog, etc...)**
- **Le logo ET un texte de présentation de votre activité (env. 200 caractères)**

Pour tous renseignements merci de me contacter au :

.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »).

SUR LES TERRES DE L'UNIQUE

CONVENTION TOLKIEN

29- 30 SEPTEMBRE 2018

À compléter lisiblement en lettres capitales et à retourner avant le **01/05/2019**.
Merci de renseigner ce document de la manière la plus complète possible.

Structure :

Adresse :

Personne responsable :

E-mail :

Tel :

Site internet ou les photos des créations sont visibles :

N° SIRET :

Texte de présentation de votre activité (env.200 caractères) :

Démonstration

Exposition

Partenaire

Nombre de personnes intervenantes sur le stand :

Nom / prénom :

-

-

-

Surface nécessaire : Longueur = Largeur= Profondeur =

Merci de préciser si votre stand possède un auvent (*si oui préciser la taille*) :

*Les organisateurs ne fournissent pas le stand.

En tant que partenaire je souhaite faire don à l'association dans le cadre d'un concours de :

-

-

-

***L'envoi de ce document ne signifie pas une inscription définitive.**

Un mail de confirmation vous sera envoyé afin de confirmer ou non votre inscription définitive pour le festival.